

ARRIVÉ LE :

23 MAI 2018

SOUS PREFECTURE LODEVE 34

Délibération n° 2018-18 du Comité syndical du vendredi 04 mai 2018

## AVIS RENDU PAR LE PAYS CŒUR D'HERAULT DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION ORGANISEE AUTOUR DU PROJET REGIONAL DE SANTE (PRS) OCCITANIE 2018-2022

L'an deux mil dix huit le vendredi 4 mai à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes du Clermontois - 20 avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont L'Hérault à l'invitation du Président en date du 18 avril 2018.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Yolande PRULHIERE (représentée par Laurent DUPONT), Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-Claude LACROIX, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Frédéric ROIG (représenté par Bernard GOUJON) Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Irène TOLLERET, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noel MALAN, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Michel SAINT PIERRE, Laurent SINTES, Jean-François SOTO.
Invités : 29 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 18	

Attendu que l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie élabore un Projet Régional de Santé (PRS) fixant les orientations à 10 ans et les objectifs opérationnels à 5 ans ;

Attendu que l'ARS souhaite adopter ce PRS en juin 2018 et qu'elle soumet une première version à la consultation depuis le 20 février pour une période de 3 mois ;

Attendu que la Commission « Santé » du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault travaille depuis plusieurs mois sur un diagnostic local de santé actualisé ;

Il a été convenu que le Cœur d'Hérault formule un avis sur le projet de PRS par délibération :

### / Retour sur deux composantes du PRS : le Cadre d'Orientation Stratégique et le Schéma Régional de Santé

Les élus du Pays Cœur d'Hérault souhaitent exprimer les points d'analyse suivants :

- Une ambition : « Mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables », qui tient compte d'un enjeu majeur, mais dans laquelle d'autres grands enjeux régionaux (mortalité prématurée, vieillissement, dépendance et autonomie...) auraient pu également être évoqués.
- L'une des « clés pour réussir » centrée explicitement sur les territoires (« Le déploiement du PRS dans tous les territoires »), mais qui pourrait contenir davantage de précisions : comment définir une stratégie locale de santé ? Quelle articulation avec l'ensemble des politiques publiques sur les territoires ? Quelle implication des collectivités territoriales ?...
- Des priorités opérationnelles qui correspondent en grande partie aux besoins du Cœur d'Hérault, mais qui peuvent sembler en décalage avec des projets structurants peu nombreux et plus restreints (notamment en termes de thématiques et de publics cibles), ce qui pourrait limiter le développement d'une approche globale en santé publique.
- Une structuration en parcours de santé, qui devrait favoriser une approche par public prioritaire, mais qui pourrait intégrer davantage de transversalité.
- Un large spectre d'acteurs recensés au sein des projets structurants, mais auxquels on accorde un rôle qui peut sembler relativement limité.
- Le Contrat Local de Santé :
  - L'une des « clés pour réussir » du cadre d'orientation stratégique, et qui serait la déclinaison du Projet Régional de Santé sur le territoire ?
  - Une vision qui ne semble pas correspondre tout à fait aux démarches de CLS menées jusqu'à présent en ex-Languedoc-Roussillon, où le CLS était une déclinaison de l'ensemble des politiques de santé, un dispositif d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie locale de santé partagée, encadrée par une gouvernance multi-partenariale.

**ARRIVÉ LE :**

**23 MAI 2018**

**SOUS PREFECTURE LODEVE 34**

## II/ Positionnement global du Pays Cœur d'Hérault

Les élus du Pays Cœur d'Hérault souhaitent souligner la spécificité du Cœur d'Hérault au sein de la région Occitanie :

- Une croissance démographique importante et soutenue,
- Des indicateurs de santé et de précarité parfois plus préoccupants qu'aux niveaux départemental, régional et national,
- Un territoire multipolaire, caractérisé par d'importantes disparités entre les différentes zones qui le composent,
- Des communes éloignées du système de santé, et des problématiques de mobilité prégnantes,
- Un territoire qui est globalement insuffisamment doté dans le domaine de la santé, notamment en termes d'équipements sanitaires (absence de maternité, de service de chirurgie et de service d'urgence, 97% des séjours hospitaliers réalisés en dehors du territoire...) mais également dans d'autres domaines (offre de prévention, offre médico-sociale...).

Au vu de ces constats, les élus s'accordent pour demander à ce que l'Agence Régionale de Santé Occitanie prenne bien en compte les spécificités du Cœur d'Hérault, en apportant des réponses adaptées au territoire, dans le cadre du Projet Régional de Santé et de sa future application.

Enfin, les élus du Pays Cœur d'Hérault s'accordent sur les priorités suivantes, pour les cinq ans à venir, afin d'améliorer la santé de la population :

- Maintenir l'offre de santé globale existant sur le territoire,
- Développer de nouveaux services adaptés à la croissance démographique et aux besoins locaux,
- Favoriser l'accès à la prévention, aux droits, et aux soins de la population.

## III/ Futur Contrat Local de Santé

Les élus du Pays Cœur d'Hérault sont favorables à la poursuite des démarches entamées dans le cadre du Contrat Local de Santé 2013-2018.

En croisant les besoins repérés dans le cadre du diagnostic local de santé du Cœur d'Hérault réalisé en 2017-2018 et les priorités du Projet Régional de Santé Occitanie 2018-2022, les élus identifient dix thématiques communes, sur lesquelles il semblerait pertinent de se pencher dans le cadre du futur Contrat Local de Santé :

- Organisation des soins primaires,
- Accessibilité à l'expertise et à la prise en charge pour les urgences vitales,
- Transformation numérique en santé,
- Santé environnementale,
- Prévention et promotion de la santé,
- Vieillesse,
- Personnes en situation de handicap,
- Cancer,
- Santé mentale,
- Santé des couples, des mères, des enfants et des jeunes.

Afin de s'assurer de la prise en compte des besoins et de l'adaptation des actions mises en œuvre, le Pays Cœur d'Hérault souhaite également aboutir à la création d'un véritable observatoire de la santé sur le territoire, dans le cadre de Contrat Local de Santé, et dans la continuité de la mise à jour du diagnostic local de santé effectuée en 2017-2018.

**Le Comité Syndical**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver cet avis,
- ✓ D'autoriser le Président à communiquer cet avis à l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Clermont l'Hérault, le 17 Mai 2018

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 17 Mai 2018

Publiée le 17 Mai 2018  
Transmise le 17 Mai 2018

Le Président du Syndicat

  
Louis VILLARET